

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0817

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0817**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'IFCM a été créée le 26 juin 2007. Elle a pour objet de contribuer à mieux faire connaître les cultures de l'islam, de permettre d'en connaître les origines, la diversité et les apports dans un lieu ouvert à tous.

Pour ce faire, ses moyens d'actions sont :

- les recherches, études et la valorisation relatives à la tradition et à la culture musulmane dans ses multiples dimensions,
- l'enseignement des connaissances de l'Islam en tant que culture et civilisation,
- le dialogue interculturel,
- l'éducation, la médiation et l'insertion sociale,
- les échanges entre les différentes sphères sociétales.

L'association organise des rencontres, des conférences et colloques, des expositions artistiques, constitue un fonds documentaire, culturel et artistique, réalise des publications et supports et assure la traduction et le commentaire d'ouvrages.

Elle gère, par ailleurs, l'équipement culturel IFCM, situé à Lyon 8ème et ouvert au public en septembre 2019.

L'IFCM porte un projet culturel dense, représentant toutes les diversités de l'Islam, aussi bien historiques qu'actuelles, et souhaite travailler en réseau et en résonance avec les établissements culturels de la Métropole de Lyon et, plus largement, avec l'ensemble des structures culturelles nationales comparables. Pour cela, les statuts de l'IFCM ont fait l'objet d'une profonde rénovation, à partir de 2016, afin d'en assurer une gouvernance claire et ouverte sur ses partenaires. Ils ont été mis à jour lors de son assemblée extraordinaire du 13 avril 2019.

II - Objectifs

La Métropole souhaite garantir un maillage territorial de l'offre culturelle en participant à la constitution d'un récit commun. Pour faciliter la construction de ce récit, l'appropriation par les habitants de la Mémoire d'une identité en mouvement, enrichie tout au long de son histoire par les métissages liés aux migrations successives est une donnée essentielle, et l'IFCM peut en être un outil efficace.

III - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

Implanté dans le 8ème arrondissement de Lyon, le siège de l'IFCM a été inauguré à l'automne 2019. D'une surface de 2 500 m² répartis sur 4 niveaux, il comprend une salle de conférence de 240 places, un espace d'exposition de 200 m², 10 salles de classe d'enseignement, 2 laboratoires de langues, une médiathèque, 2 salles polyvalentes pour colloques et séminaires, auxquels s'ajoutent des espaces publics (salon de thé/restaurant) et une terrasse donnant sur les jardins.

En 2021, la programmation de l'IFCM n'a pu se déployer complètement du fait du contexte sanitaire. Néanmoins, l'IFCM a pu maintenir un cycle de conférences à destination du grand public (une vingtaine sur l'année), ainsi que plusieurs projections suivies de débats.

Deux expositions ont été ouvertes durant le mois de septembre, de même que des spectacles (contes pour enfants et pièces de théâtre). Enfin, l'IFCM a participé aux Journées européennes du patrimoine (JEP).

Parallèlement, l'IFCM développe une activité d'enseignement de langues (arabe, persan, français), des formations autour de l'interculturalité et de la laïcité et il programme des séminaires sur la civilisation musulmane.

La structure a le souhait de déployer une programmation culturelle plus ambitieuse, tournée vers l'ensemble des habitants de la Métropole par le biais d'expositions, de parcours pédagogiques et de l'enrichissement des fonds de sa médiathèque.

Toutefois, les circonstances sanitaires n'ont, pour l'instant, pas permis à l'établissement d'atteindre une activité suffisante pour envisager, *via* les ressources générées, de se structurer en ce sens.

Le budget prévisionnel de fonctionnement représente un montant de 977 843 € en 2021, répartis comme suit, pour lequel l'association sollicite le soutien financier de la Métropole.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	169 896	recettes d'activités	438 084
locations, maintenance, documentation	76 212	subventions :	
		État	40 000
honoraires, déplacements, et autres services extérieurs	692 007	Métropole de Lyon	40 000
charges de personnels	39 728	Ville de Lyon	40 000
dotations amortissements, taxes, divers provisions	0	autres subvention/mécénat	194 000
		ressources propres	225 759
Total	977 843	Total	977 843

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association IFCM au titre de l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association IFCM,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'IFCM, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5160.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-273335-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
